AED, AP et AVS : pour le scrutin du 13 au 20 octobre, faites respecter votre droit de voter !

Du 13 au 20 octobre se dérouleront des élections professionnelles capitales par lesquelles les AED, Assistants pédagogiques et AVS éliront les représentants qui défendront leurs droits en Commission Consultative Paritaire (CCP) et dans les Comités techniques (CT) académique et national.

Les élections se dérouleront par la voie électronique, et c'est donc sur internet qu'il faut vous connecter pour faire entendre votre voix.

Le SNES et la FSU dénoncent des modalités de vote qui multiplient les obstacles à l'expression des AED :

- des conditions pour être électeur qui lèsent de nombreux AED, AP et AVS : pour pouvoir voter, il faut avoir signé votre contrat avant le 13 septembre, et être embauché pour une durée minimale de 6 mois.
- des listes électorales fantaisistes qui ne recensent pas tous les personnels
- des confusions importantes sur les canaux de diffusion des notices de vote, notamment en ce qui concerne les AVS-i et AVS-CO…

Ne vous laissez pas faire : votre voix doit compter !

Pour obtenir votre identifiant de vote

La notice de vote est indispensable pour voter, puisqu'elle contient votre identifiant de vote.

Cas n°1 : vous avez reçu dans votre établissement votre notice de vote : elle contient votre identifiant, indispensable pour voter.

Cas n°2 : vous n'avez pas reçu votre notice de vote dans votre établissement. Beaucoup d'AED ont reçu leur identifiant par la voie électronique, sur une boîte professionnelle (du type prénom.nom@ac-versailles.fr) dont ils ignorent souvent jusqu'à l'existence !

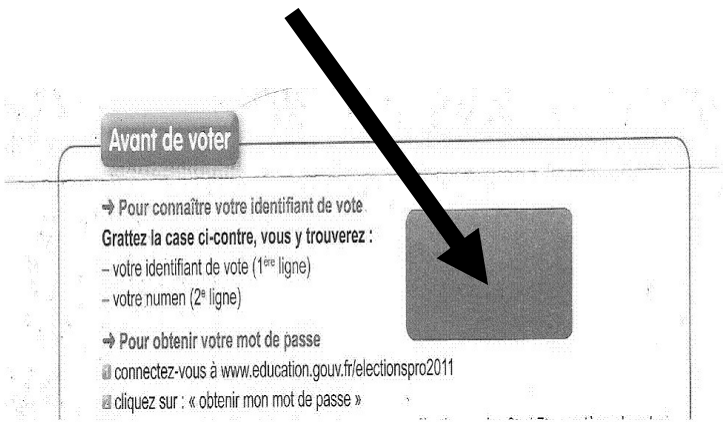

Si vous n'avez pas reçu votre notice de vote, vous pouvez en demander l'expédition avant le 11 octobre au plus tard sur le portail du ministère. Utilisez le formulaire de réclamation : http://www.education.gouv.fr/pid25938/Formulaire-de-reclamation-pour-le-vote-electronique.html : votre NUMEN (numéro d'identification en tant qu'agent de l'Education Nationale) a dû vous être communiqué sous pli scellé par votre chef d'établissement.
Vous recevrez alors un identifiant sur l'adresse mail que vous aurez indiquée (vous pouvez choisir votre adresse personnelle).

Récupérer votre mot de passe

Grâce à votre identifiant de vote, vous pourrez vous connecter sur le portail du Ministère et générer l'envoi de votre mot de passe à l'adresse mail de votre choix.
Il faut vous y prendre avant le 12 octobre !

Quels scrutins pour les AED ?

Les élections concernent tous les corps présents dans les établissements scolaires : enseignants (certifiés et agrégés), CPE, infirmiers, assistants d'éducation, agents, etc. Mais tous ne votent pas pour les mêmes instances :

	CCP	CAPA	CAPN	CTA	CTM	Nombre de votes
AED AP et AVS	**Vote**			**Vote**	**Vote**	**3**

Pour faire entendre votre voix ! Choisissez les syndicats de la FSU :

Pour nous contacter :
SNES Versailles
08.11.11.03.84
s3ver@snes.edu
www.versailles.snes.edu